

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE**

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

2018 / 11
Commune : RESTIGNE
Séance du 26 novembre 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Christine HASCOËT, Maire de Restigné, le 26 novembre 2018 à 18 heures 45.

La convocation adressée le 19 novembre 2018 précise l'ordre du jour suivant :

1) Autres domaines de compétence – des communes (9.1) : Aménagement Grand'Rue et Place des Tilleuls

Sont présents : Mesdames Hascoët, Pichet, Galbrun, Moutte, Legoff, Dubois, Moreau, Lugato
Messieurs Besnier, Peron, Champenois, Billecard, Gourdon, Beaurain

Sont absents excusés : Mr Henry qui donne pouvoir à Mr Besnier

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la Mairie le 3/12/2018 et transmis au contrôle de légalité le 3 décembre 2018.

Le quorum étant atteint Mme MOUTTE est élue secrétaire de séance.

N°1) Autres domaines de compétence – des communes (9.1) : Aménagement Grand'Rue et Place des Tilleuls

Mme le Maire rappelle que par délibération du 11 juillet 2018, le conseil municipal a validé, à l'unanimité, le projet d'aménagement de la Grand'Rue et de la Place des Tilleuls permettant de poursuivre la mise en accessibilité de la voirie, de paysager l'espace et a également retenu le plan de financement associé à ce projet.

La visite sur le terrain de Mme l'Architecte des Bâtiments de France a conduit à apporter des modifications au projet initial ; le projet modifié, intégrant les prescriptions émises par Mme l'Architecte des Bâtiments de France, a été validé par le conseil municipal le 17 septembre 2018 par 11 voix favorables et 3 abstentions.

Préalablement à la rédaction du permis d'aménager, une concertation a été lancée auprès du public afin de présenter le futur projet d'aménagement ; à l'issue de cette concertation, un nouveau rendez-vous a été pris avec le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine afin de trouver un compromis permettant, de répondre à la fois aux attentes de Mme l'Architecte des Bâtiments de France mais aussi aux attentes des habitants et commerçants restignons et d'assurer la mise en accessibilité du centre du bourg.

A l'issue de ce rendez-vous un compromis d'aménagement a été trouvé débouchant sur la création de nouvelles places de stationnement « minutes » aux abords des commerces de la Grand'Rue, et supprimant le feu tricolore.

Le montant estimatif de ce projet modifié s'élève dorénavant à 250.000 € HT hors frais de maîtrise d'œuvre.

Aussi, après avoir entendu l'exposé, ce projet modifié que l'on peut dorénavant considérer comme étant le projet définitif d'aménagement est soumis à l'approbation du conseil municipal :

Après avoir entendu l'exposé et après concertation, le conseil municipal, par 11 voix favorables, 2 contre et 2 abstentions :

- **VALIDE** le projet d'aménagement de la voirie de la Grand'Rue et de la Place des Tilleuls dont le coût estimatif de travaux s'élève à 250.000 € HT hors coût de maîtrise d'œuvre.

- **RETIENT** l'offre de la société SAFÈGE 7-9 rue du Luxembourg BP 37167 37071 TOURS Cedex 2 d'un montant de 13.125 € HT soit 15.750 € TTC pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la Grand'Rue et de la Place des Tilleuls auquel il faut ajouter le coût de l'étude préalable qui s'est élevé à la somme de 4.950 € HT soit 5.940 € TTC ce qui porte le coût total de la maîtrise d'œuvre à 18.075 € HT soit un coût total du projet estimé à 268.075 € HT.

- **AUTORISE** Mme le Maire à déposer le permis d'aménager et à accomplir toutes les démarches inhérentes à ce projet.

- **DECIDE** de solliciter, pour le financement de cette opération les subventions suivantes :

→ une subvention auprès de la Région Centre via le Syndicat du Pays Loire Nature à hauteur de 40 % et portant sur les travaux d'aménagement de la Place des Tilleuls estimés à 80.000 € hors coût de maîtrise d'œuvre.

→ une subvention auprès du Conseil Département d'Indre et Loire au titre du FDSR 2019 pour la partie socle et pour la partie globale du projet.

→ une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2019 à hauteur de 40 % portant sur les travaux d'aménagement de la Grand'Rue dont l'objectif est de poursuivre la mise en accessibilité du centre bourg pour un coût estimé à 170.000 € HT hors coût de maîtrise d'œuvre.

→ le solde de l'opération sera autofinancé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.